

Groupe de travail 1 : Production de l'UE

Procès-verbal

Mercredi 4 février 2026 (10:00 – 13:30 CEST)

European Food Centre (Wandelaarkaai 7 / 61, 8400 Oostende)

Interprétation en EN, ES, FR

Mot de bienvenue du Président, Julien Lamothe

[Présentation](#)

Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière réunion (25/12/02) : adopté

Points d'action de la dernière réunion (25/12/02)

- **État d'avancement des points d'action de la dernière réunion – informations**
- **Comité Scientifique, Technique et Économique des Pêches :**
 - Le secrétariat distribuera un questionnaire aux membres afin de recueillir leurs commentaires, qui serviront de base à la future ébauche de recommandation sur le mandat de la prochaine édition du Rapport économique annuel sur la flotte de pêche de l'UE.
 - Questionnaire diffusé du 18 décembre 2025 au 12 janvier 2026
- **Terminologie :**
 - Maintenir l'utilisation du terme « produits de la pêche et de l'aquaculture »
 - En cours

Catch Welfare Platform

- **Présentation d'une introduction au bien-être des prises et au bien-être dans le secteur de la pêche par Michelle Boonstra (Catch Welfare Platform)**

[Présentation](#)

Michelle Boonstra (Catch Welfare Platform) a expliqué que Catch Welfare Platform est une initiative conjointe du monde industriel et scientifique fondée par l'université de Wageningen, l'Institut norvégien de recherche marine, NOFIMA et elle-même. Elle a souligné que cette plateforme n'est ni une ONG ni un groupe de pression, mais une structure neutre destinée à guider l'industrie de la pêche dans sa transition vers une amélioration du bien-être dans les pêcheries sauvages. Bien que le bien-être dans l'aquaculture soit abordé depuis longtemps, le bien-être des poissons dans la pêche est encore un sujet nouveau, et l'initiative vise à intégrer cette dimension dès le départ.



Mme Boonstra a souligné que l'intérêt des consommateurs est en hausse, neuf consommateurs sur dix estimant que les poissons méritent la même protection en matière de bien-être que les autres animaux d'élevage, et que les gouvernements, notamment celui du Royaume-Uni, intègrent de plus en plus cette question dans leurs programmes politiques. Elle a attiré l'attention sur le lien entre le bien-être, la durabilité et la qualité des produits, soulignant que la réduction du stress et des blessures améliore la survie des espèces relâchées, améliore la qualité de la viande et réduit le gaspillage alimentaire grâce à une durée de conservation plus longue.

Mme Boonstra a expliqué que le bien-être dans le secteur de la pêche vise principalement à réduire au minimum le stress et les blessures pendant le processus de capture, en reconnaissant que la pêche représente la fin de la vie pour la plupart des poissons. La plateforme prend en compte le bien-être de l'ensemble des prises, y compris les espèces ciblées, les prises accessoires, les rejets et les animaux touchés par la pêche fantôme. Les résultats de l'enquête présentés indiquent que le bien-être des poissons suscite une grande préoccupation au sein de l'UE et au Royaume-Uni, et même en Chine et aux États-Unis, remettant ainsi en question les stéréotypes sur les différences régionales.

Mme Boonstra a présenté des preuves établissant un lien entre les pratiques de pêche et la qualité des produits : les poissons stressés (par exemple, le maquereau, le rouget, la plie et le thon) présentent des signes visibles de détérioration tels que des plaies béantes, la perte d'écaillés, des dommages aux nageoires, des hémorragies ou le « syndrome du thon brûlé ». L'amélioration des pratiques, notamment grâce à des systèmes de pêche innovants, permet d'obtenir une qualité et une valeur commerciale nettement meilleures.

Mme Boonstra a exposé les objectifs de Catch Welfare Platform : garantir la participation du secteur au débat sur le bien-être animal, maintenir des discussions fondées sur la science plutôt que sur les émotions, faciliter l'échange international de connaissances et développer des solutions pratiques et rentables en matière de bien-être animal. La plateforme organise des groupes d'experts par type de pêche et par thème (par exemple, crustacés, étourdissement et abattage), ouverts à tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement.

Mme Boonstra a décrit des études de cas en cours sur le thon listao, la langoustine et le maquereau, chacune analysée à l'aide d'un cadre d'évaluation des risques qui cartographie les dangers pour le bien-être des animaux depuis le moment où les engins de pêche sont déployés jusqu'au moment où l'animal meurt. Les résultats permettent d'établir des bonnes pratiques et des indicateurs opérationnels de bien-être, qui peuvent être traduits en critères pour les programmes de certification, les guides sur les produits de la mer et les politiques des détaillants, dans le but de fixer des attentes réalistes et fondées sur des preuves.

Mme Boonstra a attiré l'attention sur les initiatives mondiales en cours, notamment l'élaboration de normes par Friends of the Sea, l'intégration du bien-être par le GDST, un nouveau groupe de travail du CIEM sur le bien-être et une collaboration avec l'université de Zhejiang en Chine qui traite du bien-être dans son contexte culturel particulier. La plateforme Catch Welfare produit également du matériel éducatif, partage des résultats scientifiques et organise des conférences, des sessions et des podcasts afin de diffuser des connaissances sur le bien-être et ses impacts économiques.

- **Échange de points de vue**

Julien Daudu (Environmental Justice Foundation) a demandé des informations sur les membres basés en Chine participant à l'initiative.



Michelle Boonstra (Catch Welfare Platform) a répondu que les participants chinois au groupe de travail proviennent principalement du milieu universitaire. Un grand producteur d'anguilles est impliqué, mais aucune entreprise de pêche pour l'instant.

Pim Visser (NOVA) a demandé plus d'informations sur l'origine du financement et la durée prévue. M. Visser a également demandé des informations sur le coût de la participation des représentants de l'industrie à cette initiative.

Michelle Boonstra (Catch Welfare Platform) a répondu que la participation à Catch Welfare Platform était gratuite pour les membres du secteur et que les conférences organisées par la plateforme étaient également gratuites. Mme Boonstra a expliqué que cette initiative est financée par Open Philanthropy (aujourd'hui « Coefficient Giving »), une organisation américaine liée au mouvement Effective Altruism. La plateforme fonctionne selon un cadre de financement quadriennal, actuellement dans sa troisième année, avec l'ambition de se transformer en une fondation ou un institut plus permanent une fois le cycle initial terminé.

Pim Visser (NOVA) s'est interrogé sur le risque que les résultats soient influencés par le financement, car les États-Unis pourraient avoir intérêt à tenter d'influencer la politique de l'UE.

Michelle Boonstra (Catch Welfare Platform) a souligné qu'Open Philanthropy fonctionne strictement par le biais de subventions sans restriction (« dons »), ce qui signifie que le donateur n'intervient pas dans les activités du projet une fois que le plan initial a été approuvé. Mme Boonstra a mis l'accent sur le fait que les donateurs gardent une distance considérable, au point de ne jamais assister aux conférences ou aux réunions de la plateforme. La seule interaction consiste en un rapport annuel présenté par la plateforme, sans aucune ingérence opérationnelle ou stratégique de la part du donateur. Elle a toutefois précisé qu'elle ne pouvait parler que pour son propre projet et donateur, et non pour d'autres initiatives financées par des organisations américaines.

Patrick Murphy (IS&WFPO) a demandé quels résultats politiques la plateforme attendait de ses travaux et quelles devraient être les prochaines étapes, compte tenu de la diversité des engins de pêche et des espèces, qui conduit à des mesures techniques différentes. M. Murphy a souhaité savoir comment les mesures sociales pourraient être mises en œuvre dans la pratique sans alourdir excessivement la charge administrative ou économique d'un cadre réglementaire européen déjà surchargé.

Michelle Boonstra (Catch Welfare Platform) a précisé que la plateforme ne préconise pas de réglementation supplémentaire et que la participation de l'industrie est essentielle pour garantir que les améliorations en matière de bien-être soient pratiques, réalistes et adaptées aux réalités opérationnelles. Pour gérer la diversité des pêcheries, la plateforme travaille secteur par secteur, à l'aide d'outils tels que les évaluations en toile d'araignée, qui évaluent les améliorations proposées par rapport à des facteurs tels que la charge de travail, les coûts et les répercussions sur d'autres aspects de l'exploitation halieutique, afin de garantir que les solutions soient adaptées et réalisables. Lors de la première conférence de la plateforme, les répercussions sur la main-d'œuvre et les prix ont été discutées.

Patrick Murphy (IS&WFPO) a demandé si la plateforme disposait d'un financement à long terme suffisant pour appliquer son action sociale à tous les secteurs et toutes les espèces, compte tenu de la grande complexité des méthodes de pêche et du risque de développer des concepts qui pourraient s'avérer impraticables par la suite. M. Murphy a également souhaité savoir si l'initiative avait évalué les coûts, les



implications juridiques, les contraintes en matière de main-d'œuvre et la disposition des consommateurs à payer, soulignant que sans preuve de la valeur et de la faisabilité, de telles mesures pourraient devenir lourdes, voire impossibles à mettre en œuvre pour de nombreux pêcheurs, en fonction de la taille de la flotte et du type d'engins utilisés.

Michelle Boonstra (Catch Welfare Platform) a expliqué que la plateforme fonctionne étape par étape, secteur par secteur, en aidant l'industrie à naviguer dans les changements en cours grâce à la combinaison de connaissances scientifiques et d'apports technologiques afin de proposer des solutions pratiques et de gérer, voire parfois tempérer, les attentes des décideurs politiques, des détaillants et des ONG. Mme Boonstra a ajouté que de nombreuses questions et initiatives émanent déjà de l'industrie elle-même, et que la plateforme vise également à empêcher la mise sur le marché de technologies insuffisamment testées (telles que des dispositifs d'étourdissement ou d'abattage inadéquats) en soutenant des tests appropriés et des orientations fondées sur des preuves.

Yannis Pelekanakis (Hellenic Aquaculture Producers Organisation) a souhaité savoir si, afin d'éviter un double emploi, Catch Welfare Platform collabore avec le Centre de référence de l'Union européenne pour le bien-être animal.

Michelle Boonstra (Catch Welfare Platform) a confirmé que la collaboration mentionnée est en cours. Mme Boonstra a souligné qu'il existe un nombre limité d'experts spécialisés dans le bien-être animal.

Le Président a mentionné que plusieurs membres du CCM participent à Catch Welfare Platform. Comme il s'agit d'une initiative en cours, le Président a déclaré qu'il était pertinent de continuer à suivre les développements et les prochaines étapes opérationnelles.

VeriFish

- **Présentation du travail réalisé dans le cadre du projet par Sara Pittonet Gaiarin (VeriFish)**

Présentation

Sara Pittonet Gaiarin (VeriFish) a expliqué que VeriFish est un projet de deux ans financé par la Commission européenne, dans le cadre d'Horizon Europe – Mission Océan, qui vise à améliorer, par la simplification et la normalisation, la communication sur les produits de la pêche et de l'aquaculture durables en créant un cadre d'indicateurs transparent et vérifiable pour la pêche et l'aquaculture. Le projet répond à l'absence actuelle d'indicateurs unifiés et à la complexité des ensembles de données existants en regroupant des données environnementales, nutritionnelles et socio-économiques scientifiquement validées dans une base de connaissances numérique unique.

Mme Pittonet Gaiarin a ensuite expliqué que le cadre VeriFish rassemble des « données de niveau 1 », c'est-à-dire des données scientifiques publiques, et des « données de niveau 2 », c'est-à-dire des données spécifiques aux producteurs, organisées en grandes catégories : impacts environnementaux (par exemple, habitat, bien-être, utilisation des ressources), indicateurs relatifs aux stocks et aux écosystèmes, profils nutritionnels et caractéristiques socio-économiques telles que la gouvernance et les conditions de travail. Le cadre couvre 36 attributs liés à la nutrition et à la santé, 21 attributs environnementaux pour l'aquaculture



et 21 autres pour la pêche, ainsi qu'une combinaison de huit attributs socio-économiques. Elle a présenté les sources et le contenu des données.

Mme Pittonet Gaiarin a indiqué qu'un prototype d'application web montre comment ces indicateurs peuvent être consultés par espèce et utilisés tout au long de la chaîne de valeur, avec des études de cas sur le thon listao, l'élevage du saumon norvégien et l'aquaculture de crevettes vietnamiennes illustrant une utilisation concrète. L'application fournit des informations décrivant l'état des stocks, les activités, la composition alimentaire, les caractéristiques biologiques des espèces ainsi que des informations environnementales, afin de guider les utilisateurs vers des choix éclairés.

Mme Pittonet Gaiarin a souligné que le projet permet aux producteurs de saisir leurs propres données en matière de durabilité à l'aide de formulaires structurés, ce qui favorise l'intégration des pratiques opérationnelles dans le cadre. Elle a précisé que VeriFish ne crée pas de nouveaux systèmes de notation, mais compile des ensembles de données vérifiées qui peuvent servir à soutenir des campagnes de communication, des évaluations, des outils de marketing ou des travaux politiques. Le projet élabore également des lignes directrices à l'intention des parties prenantes, un accord d'atelier CEN sur les bonnes pratiques en matière de communication sur la durabilité, ainsi que du matériel de sensibilisation destiné aux citoyens, notamment des jeux, des livres de cuisine et du contenu éducatif.

Mme Pittonet Gaiarin a invité les membres à assister à l'événement public final qui se tiendra à Bruxelles du 10 au 12 mars 2026, où seront présentés l'ensemble des résultats, recommandations et outils du projet VeriFish.

- **Échange de points de vue**

Marine Cusa (Oceana) a demandé pourquoi les impacts des aliments aquacoles, en particulier les principaux facteurs pertinents pour l'analyse du cycle de vie, tels que les taux d'incorporation de farine et d'huile de poisson, n'apparaissent pas dans les indicateurs de durabilité aquacole de niveau 1 ou 2 de VeriFish. Mme Cusa a souhaité savoir si cette omission était intentionnelle ou si ces données relatives à l'alimentation étaient incluses ailleurs et qu'elle les avait peut-être manquées.

Sara Pittonet Gaiarin (VeriFish) a expliqué que les impacts liés à l'alimentation aquacole n'ont pas été exclus intentionnellement, mais qu'ils nécessitent des données que le projet n'a pas pu obtenir dans le cadre de son champ d'application et de son calendrier actuels. Mme Pittonet Gaiarin a ajouté que ces informations pourraient être intégrées à l'avenir, car leur omission est principalement due à la disponibilité limitée des données, et non parce qu'elles sont considérées comme non pertinentes.

Anne-Mette Bæk (EFFOP) a indiqué que son organisation était disposée à fournir ses données d'analyse du cycle de vie. Mme Bæk a fait valoir que les évaluations existantes montrent que la farine et l'huile de poisson ont l'un des impacts climatiques les plus faibles par rapport à d'autres ingrédients alimentaires.

Sara Pittonet Gaiarin (VeriFish) a exprimé sa disponibilité à collaborer avec EFFOP.

Laure Guillevic (WWF) a souhaité savoir comment le projet VeriFish s'aligne et interagit avec les travaux en cours de la DG MARE sur l'évaluation de la durabilité des produits de la pêche et de l'aquaculture, en particulier s'il existe une coordination ou une complémentarité. Mme Guillevic s'est interrogée sur la pérennité de VeriFish après 2026, et plus précisément sur la question de savoir si le catalogue d'indicateurs



et les outils présentés resteraient accessibles à long terme, une fois la période de financement du projet terminée.

Sara Pittonet Gaiarin (VeriFish) a répondu que le projet collabore avec le Comité scientifique, technique et économique de la pêche (CSTEP) et a commencé à intégrer certaines de ses données sur la durabilité dans le système VeriFish pour certaines espèces, tout en continuant à s'aligner sur le registre mondial de la FAO comme référence principale. En ce qui concerne la continuité, Mme Pittonet Gaiarin a confirmé que la base de connaissances et l'application web resteraient accessibles pendant au moins cinq ans après la fin du projet en avril 2026, et que des efforts sont en cours pour explorer des partenariats en vue d'un développement ultérieur.

Patrick Murphy (IS&WFPO) a demandé comment le cadre VeriFish est évalué par rapport à d'autres systèmes mondiaux de durabilité, et si l'inclusion d'éléments tels que le bien-être des poissons risque de transformer cet outil en un instrument quasi politique auquel les opérateurs pourraient être amenés à se conformer pour vendre leurs produits. M. Murphy a également demandé comment le système de notation tient compte des différences économiques et réglementaires entre les pays, et quel est l'objectif ultime pour les consommateurs, l'industrie et les décideurs politiques, en particulier si le cadre pourrait conduire à des critères de durabilité obligatoires ou fausser les règles du jeu.

Michelle Boonstra (Catch Welfare Platform) a précisé que VeriFish a pour objectif d'aider les producteurs à communiquer leurs efforts en matière de durabilité, et non de créer de nouvelles exigences politiques. Les acheteurs peuvent choisir d'utiliser les indicateurs, mais l'objectif de cet outil est simplement de fournir des fiches d'information claires et vérifiables, et non des seuils obligatoires.

Christine Absil (Good Fish Foundation) a souligné que le projet concerne la communication. VeriFish n'est pas destiné à être un écolabel ou un outil de certification, car il n'y a pas de vérification de la chaîne de traçabilité.

Sara Pittonet Gaiarin (VeriFish) a informé que, d'ici avril 2026, l'équipe prévoit de produire des fiches d'information illustrant comment les parties prenantes peuvent mettre en avant les aspects positifs à l'aide d'indicateurs vérifiés.

Patrick Murphy (IS&WFPO) a fait valoir que le système doit être suffisamment souple pour inclure les différents secteurs. M. Murphy a exprimé sa crainte que VeriFish ne finisse par devenir un système d'accréditation de durabilité *de facto*, susceptible d'être utilisé par la DG MARE pour juger si une pêcherie est « durable ». L'outil pourrait avoir un impact sur l'accès au marché. Il a donné l'exemple de la certification biologique dans l'aquaculture, qui a conduit à des exclusions du marché. Selon lui, des critères peu clairs, des méthodologies divergentes et la charge administrative liée à la saisie des données dans ces systèmes pourraient créer des obstacles et des incohérences dans la réalité, en particulier pour les petites pêcheries, à l'image des expériences passées où des producteurs ont été temporairement exclus des marchés alors que leurs pratiques n'avaient pas changé.

Sara Pittonet Gaiarin (VeriFish) a reconnu que, théoriquement, VeriFish pourrait être pertinent dans le contexte de l'accès aux marchés, mais que ce n'était pas son objectif. L'outil n'exige pas des producteurs qu'ils obtiennent une certification. Il leur permet toutefois de fournir des informations sur leurs certifications existantes.



Michelle Boonstra (Catch Welfare Platform) a ajouté que certains indicateurs, tels que l'état des stocks, sont automatiquement extraits de la base de données FAO/GRSF et ne peuvent donc pas être influencés par les pêcheurs individuels, tandis que d'autres sont spécifiques à chaque secteur et peuvent être ajustés grâce aux données de niveau 2 afin de refléter les paramètres des engins de pêche ou les mesures d'atténuation, sans créer aucune forme d'accréditation.

Gerd Heinen (DGMARE) a souligné que le projet est destiné à des fins de communication. Il n'est pas prévu d'utiliser VeriFish à des fins politiques.

Yannis Pelekanakis (Hellenic Aquaculture Producers Organisation) a exprimé sa confusion quant à l'objectif et à la valeur ajoutée du projet, car il ne s'agit ni d'un système de notation ni d'un outil de vérification, mais simplement d'une collecte de données sans certification. M. Pelekanakis a fait valoir que les producteurs communiquent déjà sur la durabilité à travers de nombreux programmes existants, ce qui rend difficile de comprendre quel vide VeriFish comble.

Sara Pittonet Gaiarin (VeriFish) a expliqué que l'objectif de VeriFish est de permettre aux producteurs de construire et de documenter leur discours sur la durabilité à l'aide de données vérifiées, en montrant pourquoi certains impacts ou scores apparaissent plutôt qu'en attribuant un jugement définitif. C'est la première fois que toutes les dimensions de la durabilité sont réunies en un seul endroit, ce qui permet d'étayer les affirmations de manière transparente par des données, même si l'outil lui-même ne certifie ni ne note les produits.

Bertrand Charron (ASC) a souhaité savoir comment le projet traiterait les allégations fondées sur cet outil. M. Charron s'est interrogé sur la manière dont cet outil s'alignerait sur la Directive sur les allégations environnementales et la Directive sur l'autonomisation des consommateurs pour la transition écologique, qui limiteraient l'utilisation d'allégations générales et vagues en matière de durabilité.

Sara Pittonet Gaiarin (VeriFish) a expliqué que les recommandations du projet sont encore en cours d'élaboration et devraient rester générales, mais l'équipe a reconnu que le cadre juridique régissant les allégations serait pris en compte et mentionné. L'objectif n'est pas de formuler des recommandations sur les allégations ou les outils à utiliser, mais plutôt de fournir des lignes directrices sur la manière d'utiliser les données et les outils disponibles.

Le Président a demandé des informations sur l'interaction entre VeriFish et l'outil d'information/de notation actuellement développé par la DG MARE.

Gerd Heinen (DG MARE) a expliqué que l'outil d'information développé par la DG MARE avait une portée plus restreinte que le projet VeriFish. L'outil est axé sur deux indicateurs spécifiques à la pêche, à savoir la durabilité des stocks et l'impact sur les fonds marins. Il ne couvre pas la production aquacole, la nutrition ou les aspects socio-économiques. M. Heinen a indiqué que des échanges avaient eu lieu avec l'équipe du projet VeriFish afin d'assurer, dans la mesure du possible, l'harmonisation des méthodologies. Il a ajouté que l'outil de la DG MARE était destiné à être une ressource informative axée sur les produits à l'intention des consommateurs et d'autres parties prenantes, et que son lancement faisait encore l'objet de discussions internes.



Le Président a reconnu que, le projet se situant à la croisée de la recherche et de la communication, l'utilisation future prévue de VeriFish restait floue pour certains membres.

Observatoire européen du marché de la pêche et de l'aquaculture

- **Présentation du programme de travail de l'EUMOFA par Christophe Vande Weyer (MARE A4)**

Christophe Vande Meyer (DG MARE) a indiqué qu'une mise à jour du site web de l'EUMOFA était en cours de finalisation et s'est déclaré disposé à présenter les modifications lors de la prochaine réunion. En outre, des webinaires destinés aux parties prenantes seront organisés par la DG MARE.

M. Vande Weyer, concernant le programme de travail de l'EUMOFA, a expliqué que la DG MARE avait pris en considération les suggestions du CCM, ainsi que les demandes des États membres et des services internes, ce qui explique le retard pris dans la réponse écrite. Certaines des suggestions du CCM ont été adaptées lors de leur intégration dans le programme de travail. Par exemple, les demandes d'analyses de transmission des prix couvrant un seul État membre ont été converties en études de cas dans le cadre des Points forts mensuels de l'EUMOFA, afin de garantir leur compatibilité et leur faisabilité. Il a ajouté que le programme de travail avait un caractère évolutif, de sorte qu'une certaine marge reste disponible pour les demandes urgentes.

M. Vande Weyer, concernant les suggestions d'analyses de transmission des prix, a encouragé les membres à exprimer leurs préférences entre une analyse consacrée au poulpe et une autre consacrée au calmar. Du point de vue de la DG MARE, il serait plus pertinent de donner la priorité au poulpe. Les débarquements dans l'Atlantique ont augmenté et de nouveaux flux commerciaux sont apparus, liés au changement climatique et à ses répercussions sur l'approvisionnement de l'UE. D'autre part, le marché du calmar est dominé par divers produits importés, ce qui nécessite une analyse plus complexe de la chaîne d'approvisionnement. Concernant la demande d'analyse de la transmission des prix pour les crevettes, il a encouragé les membres à indiquer les espèces et les produits qu'ils souhaitaient privilégier.

M. Vande Weyer a indiqué que la demande d'analyse thématique du marché croate serait traitée dans le cadre d'une étude de cas qui sera publiée en août 2026. La demande d'analyse thématique de l'impact du Brexit sur le marché de l'UE serait traitée dans le cadre d'une évaluation complète de l'évolution du marché de l'UE dans le contexte des crises récentes, ainsi que dans le cadre d'une étude de cas spécifique sur les flux commerciaux entre l'UE et le Royaume-Uni. Il a indiqué que l'EUMOFA ne donnerait pas suite à la demande d'étude sur la qualité « de production » du saumon norvégien, car, même si cette question suscite un intérêt au sein de la DG MARE, il n'existe pas de données fiables à ce sujet et la question est politiquement sensible. L'EUMOFA ne donnera pas non plus suite à la demande d'étude sur les entreprises mixtes de pêche, car ce sujet est considéré comme ne relevant pas de son mandat en matière d'information sur les marchés.

M. Vande Weyer a rappelé que la lettre de réponse à l'avis du CCM comprend une annexe présentant le programme de travail 2026 des études publiques de l'EUMOFA. Il a souligné que le programme de travail continuerait d'évoluer tout au long de l'année.

- **Échange de points de vue**



Pim Visser (NOVA) a souligné l'importance des informations commerciales sur le calmar pour le marché néerlandais. L'offre de calmar a considérablement augmenté et le marché a fait preuve d'une capacité d'adaptation impressionnante. M. Visser a ajouté que le poulpe est important pour la province d'Urk.

Nicolás Fernández (OPP72) a insisté sur l'importance d'une étude sur le poulpe, en particulier dans l'Algarve et à Cadix. M. Fernández a souligné que, ces dernières années, la production de poulpe a considérablement diminué, ce qui est lié aux changements de l'écosystème et a eu un impact sur les prix. Le poulpe étant à la fois produit dans l'UE et importé dans l'UE, la production a également été affectée par des facteurs économiques.

Janne Posti (Conxemar), à propos du refus de mener une étude de l'EUMOFA sur les entreprises mixtes de pêche, a demandé des informations sur la manière la plus appropriée de procéder, en particulier sur l'entité qui pourrait entreprendre une telle étude. M. Posti a souligné l'importance de se pencher sur les flux commerciaux liés aux entreprises mixtes de pêche. Il a également insisté sur l'importance de procéder à une analyse de la transmission des prix du calmar, en tenant compte de la valeur ajoutée de cette espèce pour la transformation, la distribution et la vente au détail.

Julien Daudu (EJF) a exprimé son soutien à une analyse de la transmission des prix sur le calmar.

Pieter Roden (Foodrise EU), concernant l'analyse de la transmission des prix des crevettes, a demandé l'inclusion des crevettes à pattes blanches, qui devrait couvrir les liens avec le marché sud-américain, y compris les impacts potentiels sur les communautés locales. M. Roden a demandé plus d'informations sur le calendrier de publication de l'étude mentionnée.

Marine Cusa (Oceana) a mentionné que la visite à la criée d'Ostende avait montré une augmentation de la disponibilité des calmars et des poulpes en Belgique. Les calmars locaux sont principalement exportés, tandis que des calmars sont également importés pour la consommation. Selon elle, il serait pertinent de procéder à une analyse de la transmission des prix des calmars, même s'il serait également pertinent d'étudier le marché des poulpes.

Sergio López García (OPP Puerto Burela) a souhaité connaître l'état d'avancement de l'étude attendue sur le maquereau. M. López a souligné l'importance d'étudier le marché norvégien, car la Norvège a une incidence significative sur les stocks halieutiques partagés.

Le Président a rappelé que des suggestions supplémentaires pourraient être intégrées dans un nouvel avis sur le programme de travail de l'EUMOFA.

Christophe Vande Meyer (DG MARE), concernant l'étude sur les crevettes, a répondu qu'aucun calendrier n'avait encore été fixé, car il faut déterminer les espèces et les produits concernés. En ce qui concerne les préférences entre une analyse de la structure des prix du calmar ou du poulpe, M. Vande Meyer a reconnu que les deux présentent un intérêt. Il s'est engagé à discuter avec les experts de l'EUMOFA de la possibilité de procéder à une analyse de la transmission des prix du calmar, tout en réalisant une publication plus synthétique sur le poulpe. En ce qui concerne la demande d'étude sur les entreprises mixtes de pêche, il s'est engagé à en discuter en interne, car cela nécessiterait probablement une procédure de passation de marché pour une étude externe. Quant à la Norvège, il a reconnu qu'il s'agit d'un sujet très sensible, suivi de près par



la DG MARE. Bien qu'aucune étude spécifique sur la Norvège ne soit prévue, les services de la Commission pourraient examiner comment approfondir cette question, à la suite de nouvelles propositions.

Emiel Brouckaert (EAPO) a demandé une étude sur la seiche.

- **Voie à suivre**

Le Président a répondu que la suggestion de M. Brouckaert pourrait être intégrée dans la prochaine recommandation concernant les suggestions pour le programme de travail de l'EUMOFA. En ce qui concerne les espèces à inclure dans l'analyse de la transmission des prix des crevettes, le Président a suggéré que le Secrétariat consulte directement les membres les plus intéressés, puis communique leurs préférences à la DG MARE. Il a rappelé que, conformément au programme de travail annuel, un projet d'avis contenant des suggestions supplémentaires serait examiné lors de la réunion de juin 2026.

Pavillons de complaisance

- **Présentation de l'étude « Au-delà du drapeau : qui détient réellement la flotte de pêche industrielle mondiale » par Vanya Vulperhorst (Oceana)**

Présentation

Le Président a rappelé que, par le passé, la question des pavillons de complaisance avait été traitée dans le cadre du Groupe de travail 2, mais que, pour des raisons liées à l'ordre du jour, la présentation avait été programmée dans le cadre du Groupe de travail 1.

Vanya Vulperhorst (Oceana) a commenté que le sujet des pavillons de complaisance est également pertinent pour la production de l'UE, car il concerne les navires appartenant à l'UE battant pavillon étranger, dont les produits entrent sur le marché de l'UE. Mme Vulperhorst a rappelé que depuis 2023, la Commission européenne prépare une étude sur les pavillons de complaisance, qui a été publiée deux semaines plus tôt. Elle a souligné que ce sujet concerne directement le CCM en raison de ses implications sur le marché et de la concurrence avec la flotte de l'UE. Elle a expliqué que l'étude de la Commission et l'analyse d'Oceana soulignent le rôle des registres ouverts et des pavillons de complaisance, qui se caractérisent souvent par des cadres réglementaires laxistes, des capacités d'application limitées et des normes faibles en matière de travail, d'environnement et de surveillance, dans la mesure où ils permettent aux exploitants de navires d'échapper aux contrôles, de dissimuler la propriété effective et de faciliter potentiellement la pêche illégale, non déclarée et non réglementée.

Mme Vulperhorst a résumé les principales conclusions de la Commission, notamment la concentration de la capacité mondiale de pêche dans les trente-cinq premiers États du pavillon et l'identification des principaux pavillons de complaisance, tels que le Panama, le Liberia et les Îles Marshall, dont beaucoup ne respectent pas les exigences de lien réel prévues par la CNUDM. Ces États du pavillon ont été associés à de mauvaises conditions de sécurité, à l'évasion fiscale, à un affaiblissement de la surveillance de la gestion des quotas et, dans certains cas, à des risques de contrebande ou de blanchiment d'argent. Elle a souligné que les faiblesses de ces systèmes affectent directement le marché de l'UE, car plusieurs de ces États sont des partenaires



commerciaux clés dont les produits entrent dans la chaîne d'approvisionnement de l'UE par le biais d'importations ou de débarquements directs.

Mme Vulperhorst, concernant l'étude Oceana, a expliqué que celle-ci avait analysé les navires appartenant à l'UE et battant pavillon à haut risque, en utilisant la liste européenne des paradis fiscaux, les pays ayant reçu un carton jaune dans le cadre du Règlement INN et la liste des pavillons de complaisance établie par la Fédération internationale des ouvriers du transport. L'étude a recensé 104 navires appartenant à l'UE et battant ces pavillons, liés à vingt États à haut risque, dont plusieurs pays avec lesquels l'UE a conclu des accords d'accès. Elle a souligné que 33 de ces navires étaient autorisés à exporter vers l'UE, ce qui pourrait permettre le blanchiment de produits pêchés illégalement par le biais de chaînes d'approvisionnement mondiales complexes impliquant le transbordement, la transformation et la réexportation. Elle a attiré l'attention sur des cas spécifiques, tels que les navires appartenant à l'UE battant pavillon panaméen qui débarquent en Équateur – tous deux considérés comme à haut risque –, ce qui pourrait créer des vulnérabilités, malgré le système strict de contrôle des importations de l'UE. Elle a également évoqué les navires battant pavillon du Belize opérant en Mauritanie en concurrence directe avec les navires battant pavillon de l'UE, qui doivent se conformer à des exigences de surveillance et de déclaration beaucoup plus strictes.

Mme Vulperhorst a présenté les recommandations de l'étude, qui préconisent un renforcement des inspections des importations et des débarquements directs en provenance d'États du pavillon à haut risque, une amélioration de la transparence et l'enregistrement obligatoire de la propriété effective dans l'UE des navires battant pavillon étranger, ainsi qu'un contrôle accru par les États membres lorsque les produits proviennent de juridictions dont les systèmes de contrôle sont faibles. Elle a souligné qu'un meilleur accès à l'information est essentiel pour détecter les irrégularités et garantir des conditions de concurrence équitables entre les opérations battant pavillon de l'UE et celles battant pavillon non européen qui approvisionnent le marché de l'UE.

- **Échange de points de vue**

Janne Posti (Conxemar) a mentionné que l'étude repose sur des hypothèses, telles que les liens avec les « pays ayant reçu un carton jaune » et les paradis fiscaux. Selon lui, il existe une certaine contradiction en ce qui concerne l'Espagne. Le système espagnol de contrôle des importations basé sur les certificats de capture est reconnu comme un système efficace contre les pratiques de pêche INN. Dans le même temps, la liste des contrevenants figurant dans l'étude indique un nombre élevé de navires liés à l'Espagne. Il a souhaité savoir combien de navires de pêche s'étaient avérés être liés à des pavillons de complaisance.

Vanya Vulperhorst (Oceana) a précisé que le rapport utilise le terme « propriété présumée » car la propriété effective des navires battant pavillon étranger n'est pas accessible au public. Oceana s'est appuyée sur les données de Lloyd's List et sur la confirmation directe des sociétés citées. Il y a eu des cas de navires qui n'étaient pas autorisés à exporter vers l'UE. Mme Vulperhorst a déclaré que le solide cadre de contrôle de la pêche INN mis en place par l'Espagne est reconnu dans l'étude. L'Espagne étant une nation de pêche importante, cela signifie automatiquement qu'il y a davantage de navires de pêche concernés. Les lacunes existantes en matière d'application de la réglementation concernant plusieurs États du pavillon à haut risque devaient être comblées, notamment par des règles plus strictes en matière de propriété par des personnes physiques. Bien que l'Espagne ait enquêté sur des cas de pavillons de complaisance sur la base des listes INN



des ORGP, il est également important de prendre en considération les activités de pêche en dehors des zones des ORGP. En outre, plusieurs pays ayant reçu un « carton jaune », tels que le Panama, le Belize et le Sénégal, exportent vers l'Espagne.

Pieter Roden (Foodrise EU) a demandé des informations sur le contenu des navires exportant vers l'UE. M. Roden s'est demandé si, dans le cas des navires mauritaniens, les exportations sont liées à l'industrie de la farine et de l'huile de poisson. M. Roden a également demandé plus d'informations sur la disponibilité des données et les hypothèses.

Vanya Vulperhorst (Oceana) a expliqué que, parmi les navires identifiés, seuls 44 diffusaient des signaux SIA et qu'aucune donnée détaillée sur les débarquements n'est disponible, ce qui rend difficile la détermination de leurs modes de pêche ou de la destination de leurs captures (farine de poisson, huile de poisson ou autres produits).

Patrick Murphy (IS&WFPO) a demandé si le rapport évalue la proportionnalité des navires identifiés par rapport à l'ensemble de la flotte et si leur nombre est significatif par rapport à l'ensemble des navires de pêche de différentes nationalités.

Vanya Vulperhorst (Oceana) a répondu que l'étude porte sur les navires appartenant à l'UE et liés à des États du pavillon à haut risque. Une étude précédente avait examiné les pays où le niveau de propriété étrangère est élevé. La propriété étrangère est très répandue, en particulier en Afrique et en Océanie. Si la propriété étrangère peut être bénéfique, elle peut également nuire à la gestion des pêches si les bénéfices ne profitent pas aux communautés locales. Bien que la proportion varie d'une flotte à l'autre, en général, la plupart des navires de pêche sont liés aux pays de base.

Anne-Mette Baek (EFFOP) a exprimé sa surprise quant à l'identification des îles Féroé comme État du pavillon à haut risque dans le cadre de l'étude.

Nicolás Fernández (OPP72) a exprimé sa préoccupation quant à la présentation d'études fondées sur des hypothèses et des suppositions, qui pourraient stigmatiser injustement certains pays ou opérateurs sans preuves suffisamment solides. M. Fernández a reconnu l'importance de lutter contre la pêche INN et d'interdire les produits qui ne respectent pas les normes de l'UE, mais a fait valoir que la flotte de l'UE subit déjà une pression considérable de la part de la Commission européenne et des États membres. Dans le cas de la flotte thonière en Équateur, comme l'a démontré le Réseau ibéro-américain des pêches artisanales à petite échelle, des contrôles sont effectués sur les flottes concernées. Il existe un risque de nuire à la crédibilité des opérateurs espagnols et autres en raison de la réduction du nombre de navires de pêche.

Janne Posti (Conxemar) a avancé que le « carton jaune » ne signifie pas nécessairement que toutes les pêcheries d'un pays donné sont considérées comme illégales. L'Équateur et le Panama ont tous deux reçu un « carton jaune », mais leurs pêcheries de thon ont été certifiées durables par le MSC

Pieter Roden (Foodrise EU) demandé des informations sur les liens potentiels avec les pays d'Afrique australe.

Juan Manuel Trujillo Castillo (ETF) a précisé que l'utilisation de pavillons de complaisance n'est pas illégale en soi et peut présenter des avantages, mais qu'elle peut également créer des distorsions de concurrence, car les navires battant pavillon de l'UE sont soumis à des normes sociales, de sécurité et de travail beaucoup plus strictes. M. Trujillo a souligné que, si la plupart des opérateurs agissent de manière responsable, la



flexibilité de la législation actuelle permet des pratiques qui nuisent aux flottes conformes, et a cité plusieurs cas d'application de la loi en Espagne pour illustrer à la fois les défis et le rôle de premier plan joué par le pays dans la lutte contre la pêche INN.

Vanya Vulperhorst (Oceana) a exprimé sa gratitude pour les commentaires reçus, se déclarant disposée à poursuivre les échanges. Concernant les Îles Féroé, Mme Vulperhorst a expliqué que la classification était basée sur la liste de la Fédération internationale des ouvriers du transport en raison de problèmes documentés liés aux conditions de travail. En ce qui concerne les hypothèses, elle a souligné qu'Oceana avait travaillé sur le rapport pendant six mois. Oceana a utilisé les données d'une entreprise privée, ce qui illustre l'importance de la collecte de données par les États membres, notamment pour garantir une concurrence loyale avec les navires de l'UE. Lorsque des navires ne respectent pas la loi, il est important de prendre des sanctions. Il y a eu des cas, comme celui de thoniers pélagiques battant pavillon bélizien opérant dans des eaux non couvertes par une ORGP, qui n'ont pas fait l'objet d'une enquête. L'étude ne prétend pas que tous les navires espagnols opérant en Équateur et au Panama posent problème, elle reconnaît simplement qu'il existe un risque plus élevé. Selon elle, il est important de lutter contre le « *flag hopping* » (changement abusif de pavillon).

Le Président a remercié Mme Vulperhorst pour cet échange. Il a rappelé qu'en 2021, le CCM avait adopté conjointement avec le Conseil consultatif sur le transport maritime à longue distance un avis sur l'impact des pavillons de complaisance. À l'avenir, il restera pertinent de suivre l'évolution de la situation dans ce domaine.

Comité scientifique, technique et économique des pêches

- **Examen du projet d'avis sur le mandat du Rapport économique annuel 2026 sur la flotte de pêche de l'UE**

Le Président a rappelé que le Secrétariat avait diffusé un questionnaire du 18 décembre 2025 au 12 janvier 2026 afin d'aider à l'élaboration d'un avis sur le mandat du Rapport économique annuel 2026 sur la flotte de pêche de l'UE. La version originale du projet d'avis était basée sur une réponse de l'EAPO. Par la suite, Europêche a soumis des commentaires préliminaires. Le Président a encouragé les membres à partager leurs points de vue sur le texte, y compris sur la validation éventuelle des recommandations.

Pim Visser (NOVA) a exprimé son inquiétude quant au fait que la volonté de la Commission de parvenir à une flotte de pêche zéro émission ne tienne pas compte de la part négligeable des émissions maritimes imputables à ce secteur, des défis techniques et économiques majeurs que cela représente, et du risque que les coûts de la décarbonisation soient finalement répercutés sur les consommateurs. M. Visser a appelé à une évaluation plus équilibrée et prospective de ces efforts

Le Président a pris acte des préoccupations de M. Visser. Il a expliqué que la question des données sur les émissions était déjà intégrée dans le projet d'avis, en particulier l'importance de prendre en compte la base de référence initiale du secteur. Les analyses prospectives se sont précédemment révélées techniquement complexes et fondées sur des hypothèses, mais il a été convenu qu'une étude plus large sur les perspectives socio-économiques futures de la flotte serait très pertinente compte tenu des contraintes auxquelles le secteur est confronté.



Daniel Voces (Europêche) a attiré l'attention sur l'absence persistante de données sur la flotte grecque dans les différentes éditions du Rapport économique annuel. M. Voces a souligné les incohérences existantes dans la définition du terme « navire actif ». Il s'est dit surpris par le communiqué de presse publié par la DG MARE. Alors que le rapport montrait qu'en 2023, les performances économiques avaient atteint un niveau historiquement bas, tant en termes de bénéfices que de taille de la flotte, le communiqué de presse a mis l'accent sur les perspectives positives basées sur les prévisions. Au cours des dernières années, la flotte est passée de 42 600 à 41 100 navires, puis à 37 000, ce qui représente une baisse très importante.

Le Président a remercié M. Voces pour ses observations détaillées, reconnaissant l'importance de communiquer les incohérences potentielles dans le rapport au CSTEP. Selon lui, la question des pratiques de communication de la Commission ne relève pas du champ d'application du projet d'avis à l'examen. Les questions soulevées par M. Visser pourraient éventuellement être abordées dans un futur avis sur l'analyse socio-économique et les émissions de gaz à effet de serre.

Laure Guillevic (WWF) a demandé un délai supplémentaire pour reformuler le dernier paragraphe, qui avait été proposé par Europêche avant la réunion. Selon elle, la référence aux objectifs socio-économiques du Règlement sur la politique commune de la pêche devrait être reformulée de manière plus neutre.

Le Secrétaire général a rappelé que la DG MARE a préparé le mandat du Rapport économique annuel au début de l'année. Par conséquent, pour que les conseils soient pris en compte, il est important de procéder à l'adoption dès que possible. Il a suggéré que Mme Guillevic et M. Voces coordonnent leurs efforts avant la réunion du Comité exécutif, qui aura lieu le lendemain.

Le Groupe de travail est parvenu à un accord général sur le projet d'avis concernant le mandat du Rapport économique annuel 2026 sur la flotte de pêche de l'UE.

- **Voie à suivre**

Le Président a proposé, après la reformulation du dernier paragraphe par Europêche et le WWF, de soumettre le projet d'avis au Comité exécutif pour examen et adoption éventuelle.

Divers

Néant.



Résumé des points d'action

- Comité scientifique, technique et économique des pêches
 - o À la suite de la révision du dernier paragraphe par Europêche et le WWF, projet d'avis sur le mandat de l'édition 2026 du Rapport économique annuel sur la flotte de pêche de l'UE, qui sera soumis au Comité exécutif pour examen et adoption éventuelle



Liste de présence

Représentant	Organisation	Rôle
Adrien Simonnet	Union du Mareyage Français (UMF)	Membre
Alen Lovrinov	Producer Organisation Omega 3	Membre
Alessandro Manghisi	Aquaculture Stewardship Council (ASC)	Membre
Alonso Abreu Lozano	Asociacion de Armadores de Punta Del Moral	Membre
Anna Rokicka	Polish Association of Fish Processors (PSPR)	Membre
Anne Mette Baek	EFFOP	Membre
Arthur Yon	FROM Nord	Membre
Benoît Thomassen	Federation of European Aquaculture Producers (FEAP)	Membre
Caroline Gamblin	PACT'ALIM	Membre
Christine Absil	Good Fish Foundation	Membre
Christophe Vande Weyer	European Commission	Expert
Daniel Voces	Europêche	Membre
Emiel Brouckaert	European Association of Fish Producers Organisations (EAPO)	Membre
Gerd Heinen	European Commission	Expert
Guus Pastoor	Visfederatie	Membre
Janne Posti	Conxemar	Membre
Jean-Marie Robert	Les Pêcheurs de Bretagne	Membre
João Pereira	FRUCOM	Membre
John Lynch	Irish South and East Fish Producers Organisation (ISEFPO)	Membre
José Carlos Escalera	FECOPESCA	Membre
José Maria Gallart	OPP Almería	Membre
Juan Manuel Trujillo Castillo	ETF	Membre
Jules Danto	European Association of Fish Producers Organisations (EAPO)	Membre
Julian Daudu	Environmental Justice Foundation	Membre
Julian Lamothe	European Association of Fish Producers Organisations (EAPO) / ANOP	Président



Représentant	Organisation	Rôle
Juliette Margueritte	ESSA	Membre
Katarina Sipic	Seafood Europe	Membre
Laura Harpøth	EFFOP	Membre
Laure Guillevic	WWF	Membre
Linda Zanki Duvnjak	OP Friska Riba	Membre
Linne Verkoeven	Seafood Europe	Membre
María Luisa Álvarez Blanco	FEDEPESCA	Membre
Marine Cusa	Oceana	Membre
Mariola Valero	Spain	Observateur
Matthew Greant	Environmental Justice Foundation (EJF)	Membre
Michelle Boonstra	Catch Welfare Platform	Expert
Nicolás Fernández	OPP72 – Conil	Membre
Patrick Murphy	Irish South & West Fish Producers Organisation	Membre
Pedro Hernandez Saez	CARBOPECSA	Membre
Pedro Luis Casado López	OPP80	Membre
Pedro Reis Santos	Market Advisory Council (MAC)	Secretariat
Pierre Commère	Seafood Europe	Membre
Pim Visser	NOVA	Membre
Sara Pittonet Gaiarin	VeriFish	Expert
Sarah Hautier	EuroCommerce	Membre
Sergio López García	OPP7 Burela	Membre
Stefan Meyer	Fischverband	Membre
Sylvie Becaus	VVV	Membre
Tamas Eisenbeck	Seafood Europe	Membre
Thomas Kruse	Danish Pelagic Producer Organisation	Membre
Thibault Pivetta	EMPA	Membre
Vanya Vulperhorst	Oceana	Membre
Xavier Pires	ALIF	Membre



Représentant	Organisation	Rôle
Yannis Pelekanakis	HAPO	Membre
Yobana Bermúdez	Seafood Europe	Membre

